

RAPPORT MORAL 2023 ET ORIENTATIONS PREVISIONNELLES 2024

Le Rapport Moral, cette année encore, a d'une part pour finalité d'énoncer la façon dont l'ARI a tracé sa route malgré les difficultés rencontrées. Ensuite et d'autre part, il a pour finalité de tenter d'identifier certains éléments de contexte qui, à des degrés divers, auraient propension à impacter son écosystème institutionnel dans la démarche qui est celle de l'ARI quant à avancer encore et affirmer sa présence incontournable en tant qu'acteur régional de premier plan dans le champ médico-social du handicap.

Il se veut en cela le propos introductif de trois autres documents importants, particulièrement complets et détaillés, et également présentés à notre Assemblée Générale avec l'assentiment du Conseil d'Administration émis dans sa séance du 5 juin dernier. Il s'agit tout d'abord du « Rapport d'Activité 2023 et orientations stratégiques », puis du « Rapport financier - Bilan consolidé 2023 » et enfin du « Bilan Social 2023 ».

Le propos ici n'est donc pas d'être redondant avec ces trois documents cités. Par contre, il pourrait parfaitement l'être avec les deux précédents Rapports Moraux dont la teneur reste largement d'actualité. En cela, le Rapport Moral 2023 ne fait que les prolonger.

1^{er} POINT

L'année 2023 a permis de reprendre la démarche de rénovation de notre Projet Associatif, et la présente Assemblée Générale va permettre enfin de valider le Projet Associatif de l'ARI, et de cranter ainsi une nouvelle façon d'agir ensemble en reconnaissant pleinement les droits citoyens des personnes accompagnées.

Ce travail avait été initié et impulsé en 2019 par Jacques Pantaloni, Président emblématique de l'ARI qui nous a quitté le 2 septembre 2023. C'est l'occasion ici d'avoir une pensée pour lui, de lui rendre hommage à nouveau, et de lui dire merci de nous avoir mis en si bon chemin.

Les différents groupes de travail initialement mis en place ont dû mettre à l'arrêt leurs travaux à cause de la pandémie de 2020 qui s'est prolongée jusqu'en 2021.

Je voudrais remercier ici tous ceux qui, aux différents stades de la co-construction de notre Projet Associatif, se sont impliqués dans ce chantier collaboratif d'envergure. Je ne peux nominativement tous les citer car la liste est trop longue. Mais je peux dire ici que la participation a été très large et très diverse : résidents, familles et autres aidants, professionnels, administrateurs, direction générale et directions de site, soit de 50 à 70 personnes impliquées lors de la phase de démarrage dans les groupes de réflexion, puis 15 ambassadeurs ont été désignés pour la phase de consultation. Ceux-ci (administrateurs, résidents, professionnels, familles et autres aidants) sont allés sur le terrain à la rencontre des personnes concernées, soit plus de 400 personnes consultées. Soit encore 15 membres qui ont accepté de s'investir et de participer au « Comité Vie Associative » qui aura en charge de mettre en œuvre sur le terrain les actions concrètes nécessaires (et d'en assurer le suivi) déclinées en cohérence avec le Projet Associatif tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale. Un très grand Merci à eux tous.

Ce document se veut en réalité le point d'entrée dans une démarche qui affiche clairement les droits des personnes résidentes dont celui à l'auto-détermination, dans un processus accepté et coconstruit au sein de l'ARI avec l'ensemble de ses professionnels. D'où le rôle essentiel à cet égard qu'est appelé à tenir le Comité Vie Associative pour passer du « droit à.. » à sa mise en œuvre pratique. La validation du Projet Associatif va donc être soumise au vote de l'Assemblée Générale au point 9 de son ordre du jour.

2^{ème} POINT

Avec des résultats de gestion visant à l'équilibre budgétaire, mais rendus ponctuellement excédentaires pour des raisons qui ne sont pas structurellement pérennes, l'ARI conforte et maximise les conditions de sa pérennité par la dynamisation ainsi rendue possible de sa politique d'investissement.

Ces différents résultats ont permis d'enregistrer un excédent global comptable net de 5 466 738,55 euros. Ce résultat s'inscrit dans la continuité de ceux des précédents exercices, et sont susceptibles d'apparaître comme allant de soi alors que ce n'est pas le cas si l'on se réfère aux nombreux déficits enregistrés dans d'autres structures du champ médico-social et sanitaire.

C'est pourquoi le message en direction des adhérents de l'ARI peut donc être clairement affirmé : la politique de gestion suivie par l'ARI génère des résultats suffisamment probants pour n'avoir aucune inquiétude quant à la pérennité du positionnement de l'ARI auprès des personnes qui y sont accompagnées. Ceci n'exclut pas d'avoir à subir aussi des situations qui perturbent les conditions de leur prise en charge en certaines situations.

Il y a effectivement un revers de la médaille, car ce résultat a été partiellement généré aussi, au corps défendant de l'ARI, par l'existence de postes de professionnels non pourvus. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une situation propre à l'ARI.

Des efforts pour augmenter les effectifs en formation initiale qui sont encore insuffisants pour pouvoir simplement remplacer les départs, alliés à une insuffisante attractivité des métiers en termes de rémunération notamment (mais pas seulement...), expliquent qu'aujourd'hui le nombre de professionnels qui se déclarent disponibles sur le marché de l'emploi demeure inférieur au nombre de postes vacants proposés par les différents employeurs du secteur.

Toutefois, il est intéressant de noter que les données chiffrées du dernier Bilan Social 2023 ne font pas état, sur des tendances d'évolution en moyenne, de nouvelles aggravations ou détériorations par rapport à l'année précédente qui avait représenté un point bas, mais font le constat d'une légère tendance à l'amélioration du niveau des recrutements.

C'est la raison pour laquelle, fidèle aux valeurs du privé solidaire non lucratif qui sont les siennes (non lucrativité, gestion désintéressée à la différence des entreprises à caractère commercial), l'ARI se devait de ré-allouer une partie de ces marges budgétaires non consommées, en direction de la rémunération des professionnels eux-mêmes (octroi en 2023 de la prime Ségur aux « oubliés du Ségur » par l'Etat, versement d'une « prime pour partage de la valeur » pour un versement prévu à la fin du premier semestre 2024). Je voudrais une nouvelle fois rendre hommage à l'engagement de l'ensemble des professionnels de l'ARI à quelque niveau de responsabilité qu'ils se trouvent. Leur travail n'est pas facile, mais ils sont présents avec leurs compétences essentielles auprès des personnes accompagnées.

3^{ème} POINT

L'ARI dispose de Statuts et d'un Règlement Intérieur qui précisément lui assurent un fonctionnement statutaire et institutionnel certes satisfaisant, mais améliorabile selon des orientations déjà explicitées dans le précédent Rapport Moral.

Au titre de l'année 2023, on retiendra que le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois, et le Bureau 7 fois, soit un mois sur deux en moyenne. Les évolutions statutaires envisagées, en lien avec un nécessaire toilettage juridique, demeurent d'actualité, mais pour certaines devront être appréhendées sur la base d'une possibilité réelle de les mettre en œuvre. (Pour être plus explicite : il serait inutile par exemple de vouloir augmenter le nombre de postes par collègues si l'ARI peinait ensuite à les pourvoir...).

Je noterai, pour l'heure et pour ma part, deux points de satisfaction :

- nous avons pu commencer à faire fonctionner deux Commissions Spécialisées du Conseil d'Administration : la Commission Budget, Finances et Travaux, et la Commission RH qui permettent ainsi d'approfondir la compréhension des dossiers qui y sont présentés ;
- tous les postes d'Administrateurs réservés à des professionnels salariés de l'ARI ont été récemment pourvus (soit 6 postes pourvus versus 1 seul dans la précédente mandature) et ce selon des modalités de désignation demeurées inchangées, lesquelles demeurent dérogoires par rapport aux autres membres du Conseil d'Administration (mode de renouvellement notamment).

4^{ème} POINT

L'écosystème dans lequel évolue l'ARI ne saurait être considéré aujourd'hui comme étant suffisamment pérenne pour demeurer définitivement sécurisant, ni comme suffisamment ouvert pour pouvoir conduire sereinement des évolutions recherchées de son positionnement.

Il convient d'évoquer ici des signaux plus ou moins faibles ou plus ou moins forts, en étant attentifs à des évolutions possibles ou prochaines, de nature peut-être abruptes, notamment s'agissant des politiques de l'Etat en matière de finances publiques, mais aussi d'évolutions sociétales, qui ont propension à impacter plus ou moins positivement et à des degrés divers, le potentiel de l'offre ARI.

Il y a plusieurs décennies maintenant, un Premier Ministre de la France disait : « nous avons engrangé les dividendes de la paix ». En procédant depuis lors à un désarmement unilatéral jusqu'à un certain niveau, ce choix politique nous a permis de réinvestir ces économies ainsi faites dans le cadre du Budget de l'Etat, en disposant de nouveaux moyens financiers pour l'amélioration de notre système social de solidarité. En regard d'un contexte international tel qu'évoqué au plus haut niveau de l'Etat, on voit bien dans quel sens pourraient se faire de façon drastique les prochains choix budgétaires. Nul besoin d'être grand clerc pour dire que les choix budgétaires d'hier ne seront pas forcément ceux de demain.

Dans ce contexte qui pourrait rapidement accoucher d'un nouveau paradigme budgétaire, j'espère, encore plus rapidement, afin que nous puissions sortir par le haut de cette affaire de la CCUE, que les négociations puissent s'effectuer au plus vite pour cranter des avancées attendues de tous, salariés et employeurs, notamment en direction des oubliés du Ségur.

C'est pourquoi aussi sur le sujet de la « transformation de l'offre » et de la « Réponse accompagnée pour tous », il conviendra d'avancer de façon réaliste et essentiellement pragmatique car « la société » n'est pas spontanément « inclusive ». En effet, sans remise en cause du système institutionnel et de son bloc normatif, les avancées possibles seront ipso facto en deçà des discours officiels tenus sur le sujet. Sauf sinon à travailler de façon pragmatique la notion de « territoire inclusif » comme a pu le faire l'ARI sur le territoire de la Haute-Lèbre au Revest-du-Bion par exemple dans le Département des Alpes-de-Haute-Provence. C'est bien la piste du « territoire inclusif » là où l'ARI est présente, qu'il convient de travailler.

Il me paraît encore important, dans le contexte sociétal actuel, de souligner le désir de certains Administrateurs en lien étroit avec la Direction Générale, de s'investir dans la re dynamisation du rôle et de la place du Comité d'Ethique et de Bienveillance. Cette démarche est particulièrement bienvenue et rassurante car nombre de situations qui concernent des personnes parfois éminemment vulnérables, ne manquent pas de poser des questions éthiques, et requièrent un accompagnement pour tenter d'y répondre.

Enfin, et pour conclure sur une touche résolument positive, comment ne pas évoquer cet engouement autour de l'ouverture des Cafés Joyeux, les Rencontres du Papotin, le film « un petit truc en plus » présenté au Festival de Cannes et qui a réalisé plus de 5 millions d'entrées. Il atteste de ce que de plus en plus de gens dans notre société sont un peu plus prêts qu'avant de passer outre l'apparence des personnes, pour entrer dans une relation plus familière et mieux acceptée.

Le regard de la société change sur le handicap dont on rappellera ici qu'il concerne, toutes catégories de handicaps visibles ou invisibles confondus, près de 12 millions de personnes, soit 1 français sur 5. « On est passé d'un regard compassionnel et protecteur sur eux à une présomption de compétence » pour citer Pierre Ancet, professeur des universités, chercheur en philosophie du handicap à l'Université de Bourgogne. Il ajoute : « ...on s'est rendu compte que ceux que l'on appelait encore « les handicapés » jusqu'à récemment, n'étaient pas des versions altérées de l'humanité, mais des individus « en situation de handicap » ... ». « C'est toute l'approche de la rencontre qui, à partir de là, va pouvoir évoluer ». La rencontre avec la société civile redevient possible, alors qu'au siècle précédent, la solution était plutôt de les soustraire du regard de la société civile en les plaçant exclusivement en institutions spécialisées. Acceptons l'augure de cette évolution qui s'amorce, en souhaitant surtout que la réciprocité soit au rendez-vous de ces rencontres.

Je tenais à évoquer ici ces signes divers qui pourraient être les prémises d'évolutions certes contrastées, mais dont l'ARI, en toute transversalité avec ses professionnels et leurs compétences et avec aussi celles des personnes accompagnées, saura tirer le meilleur parti pour passer à la pratique de l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap.

Pour paraphraser un illustre théologien du IV^{ème} siècle, je conclurai ici ce Rapport Moral en disant... « *nous ne savons pas exactement où nous allons, mais nous sommes certains d'être sur le bon chemin* ».

Merci.

Bernard MALATERRE - Président de l'Ari
Le 5 juin 2024